

Société de chasse St Hubert Osse Auzoue : ouverture le 11 septembre



Société de chasse St Hubert Osse Auzoue : ouverture le 11 septembre

L'assemblée générale de la société de chasse St Hubert Osse Auzoue s'est déroulée le 16 août 2022.

C'est le **président Alain Agut** qui a ouvert la réunion.

Les chasseurs ont constaté que, en raison de la sécheresse, les cailles ne sont plus présentes.

L'activité financière 2021/2022 a été présentée par le **trésorier Jean Luc Vives**.

La carte est passée de 45 à 50€.

Pour les bracelets chevreuils, les tirs d'été couvrent l'achat des bracelets .

La société a investi dans des treuils pour le local de chasse ainsi que des gyrophares sur batterie pour mettre sur les panneaux de signalisation au bord des routes lors des battues afin d'essayer de faire ralentir les automobilistes.

Les comptes ont été approuvés.

Saison 2022/2023

L'ouverture de la caille des blés a lieu le 27 août.

Le lâcher de faisan et perdrix rouge se fera le 10 septembre. Le lâcher sera effectué par les membres du bureau.

L'ouverture générale a lieu le 11 septembre.

Un second lâcher de faisan sera effectué le 15 octobre pour l'ouverture du lièvre le 16 octobre.

Le prélèvement est toujours de 2 lièvres par chasseur et par an. Tout gibier prélevé doit être renseigné sur le carnet de prélèvement.

Si en fin de saison le carnet est remis à la société de chasse, cela générera une subvention pour la société.

Les dates d'ouverture sont indiquées sur le guide annuel.

Du 11 septembre au 16 octobre, le règlement préfectoral doit être appliqué et à partir du 16 octobre, le règlement intérieur de la société .

Plan de chasse chevreuil

Début novembre aura lieu une battue au chevreuil.

9 tirs d'été et 72 tirs d'hiver.

Plan battue sanglier

Déjà 8 battues ont été effectuées cette saison.

La population de sanglier est en nette augmentation

Les langues sont analysées et la déclaration des prélèvements est faite le lundi à la Fédération des Chasseurs du Gers

Informations diverses

Un stage de sécurité est obligatoire, un chasseur a 10 ans pour l'effectuer.

La déclaration des armes au S.I.A peut se faire jusqu'au 1 juillet 2023.

Un stage de tir a Boucagnères est proposé pour la somme de 10€.